

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-8-8-9

Séance du vendredi 13 septembre 2013

PROGRAMME E258 MISSION PROMOTION DU BILINGUISME INCITATION AU DÉVELOPPEMENT D'UNE SIGNALÉTIQUE BILINGUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2012-6-8-3 du 5 décembre 2012 approuvant le budget primitif 2013 du programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général du 21 juin 2013 approuvant la Décision Modificative n°1,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue les subventions suivantes aux communes pour la réalisation de plaques de rue et de signalétique bilingues :
 - 1 000 € pour la commune de HIRTZBACH
 - 971 € la commune de LANDSER
 - 1 000 € pour la commune de DANNEMARIE
 - 1 000 € pour la commune de ROSENAU
- ❖ précise que ces subventions seront imputées sur le programme E258, imputation 204-28-204141-2652-311 du budget départemental 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
13 SEPTEMBRE 2013

**Développement des sites bilingues
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DSB00049	HIRTZBACH Signalétique bilingue Montant du projet : 11 718,08 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 202,66 €	11 718,08 €		1 000,00 Plafond
DSB00045	LANDSER Signalétique bilingue Montant du projet : 2 428,80 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 710,50 €	2 428,80 €	40 %	971,00
DSB00046	DANNEMARIE Signalétique bilingue Montant du projet : 8 846,25 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 538,50 €	8 846,25 €		1 000,00 Plafond
DSB00053	ROSENAU Signalétique bilingue Montant du projet : 3 633,45 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 453,38 €	3 633,45 €		1 000,00 Plafond
			Total	3 971,00